



CSA de Besançon

14 octobre 2026

Déclaration liminaire du SNALC

M. Le Recteur, Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Comment débiter cette déclaration sans évoquer les mouvements lycéens. Commençons par dire que le SNALC condamne toutes les formes de violence. Une fois posé ce fait, rappelons que le SNALC, à l'instar d'autres organisations, partage certaines revendications tout à fait légitimes. Personnels et élèves ont besoin de conditions décentes. Cela passe bien sûr par le bâti scolaire mais cela ne peut se faire sans un réel investissement en moyens humains. Le contexte démographique doit être l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et d'études, nous n'avons cessé de le dire, mais pour cela il faut des professeurs, des CPE, des Psy-EN, des personnels sociaux et de santé, des AESH et des AED.

La mobilisation magique de TZR et la hausse du nombre de contractuels sont conjoncturelles là où la situation réclame du structurel; d'ailleurs, le SNALC réclame un point sur les TZR qui ont été appelés dans notre académie. Vont-ils bien enseigner dans leur discipline et dans leur zone ? Pour le SNALC, voir des collègues de mathématiques aller enseigner le français au lycée ne constituerait en rien une réponse adéquate à la crise que nous traversons. De même, le recrutement précipité de contractuels ne serait en rien une garantie de disposer d'enseignants de qualité, sur les moyen et long termes.

Concernant les sujets à l'ordre du jour de notre CSA, le SNALC demande que le sujet des PAS et la gestion des AESH soit mis à l'ordre du jour des travaux du CSA durant cette année scolaire. Le sujet de l'inclusion est grave. Il mérite des débats dans cette instance.

Concernant le RSU, le SNALC portera ses interrogations et remarques au fil de l'étude du document, notamment en ce qui concerne les taux de promotion, mais aussi concernant le nombre de personnels sociaux et de santé, surtout dans le contexte de de la mise en place du questionnaire VSS ; objet utile et important mais tellement mal conçu et avec un calendrier insoutenable. Enfin, nous aurons évidemment des remarques concernant les moyens des lycées, mais d'ores et déjà, le SNALC tient à rappeler sa demande de disposer dans cette instance de deux colonnes supplémentaires dans la présentation des DGH : la colonne heure strictement liées à la structure et heures de marge. Sans ses colonnes, il est difficile d'avoir un dialogue pleinement éclairé.